



Messes pour le mois de Janvier 2023



Dimanche 25/12 - STE FLAIVE DES LOUPS à 10h30 **Noël – Naissance du Seigneur**

Yvonne et Joseph Chiffolleau et leur fille Marie-Josèphe
Familles Sauzeau-Rabiller
Samuel Rondeau et ses grands-parents Sanchez
Familles Chaigne-Hillairet (*dite le 11/12/2022*)

Jeudi 29/12 – Pas de Messe à STE FLAIVE

2023

Dimanche 01/01 - NIEUL LE DOLENT à 10h30 **Sainte Marie, Mère de Dieu**

Souvenir Alice Trichet (*dite le 13/11/2022*)

Jeudi 05/01 - STE FLAIVE DES LOUPS à 11h30

Dimanche 08/01 - STE FLAIVE DES LOUPS à 10h30

Epiphanie d Seigneur

Pour les membres vivants et défunts de LCE-Vendée
Marie-Noëlle Cousin
6^{ème} an Philibert Pajot, VDF Pajot-Callaud
Pour un malade

Jeudi 12/01 - STE FLAIVE DES LOUPS à 11h30

Dimanche 15/01 - NIEUL LE DOLENT à 10h30

2^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire

Fernande Garnier
An Valentin Chiffolleau, Elise Chiffolleau, Colette et Michel Guesdon, Marie-Paule Tesson, VDF
Vivants et défunts des familles Jaulin-Pavageau
Souvenir Arlette Rassinoux
Souvenir Alice Guillou
An Marie et Henri Pontoreau, Denis, Bernard, V et D des familles Pontoreau-Bocquier
Familles Chaigne-Hillairet, enfants défunts
Epoux Guignard Auguste et René, époux Bocquier Auguste, V et D des Familles
Monique et Michel Menanteau, Gustave Nauleau et Gabrielle et tous les défunts
Roger Auguin, parents et beaux-parents, VDF
Marius Mollé (10^{ème} An) vivants et défunts des familles Mollé-Graizeau
Lucien Praud et VDF

Jeudi 19/01 - STE FLAIVE DES LOUPS à 11h30

Dimanche 22/01 - STE FLAIVE DES LOUPS à 10h30

3^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire

Eliane Joubert (*offerte*)
14^{ème} An Yvonne Chauvet et son époux
32^{ème} An Claude Segretin, son fils Philippe et VDF

Jeudi 26/01 - STE FLAIVE DES LOUPS à 11h15

« Messe à la MARPA »

Vendredi 27/01 - « FOYER H. PANETIER » à 16h30

Dimanche 29/01 - GIROUARD à 10h30

4^{ème} du Temps Ordinaire

Jean Chatelier (2^{ème} An) Jeanne et DF de la famille Huguette Bret (*dite le 18/12/2022*)
Souvenir Jean Rocard (*dite le 18/12/2022*)
Guy Bonneau (*dite le 18/12/2022*)
Claude Rocheteau (*dite le 18/12/2022*)
Souvenir Manon Froger
An Roger Lefort, son fils, sa belle-fille et ses deux petits-enfants, toute la famille Lefort-Bouron

INFOS.... pour Nieul – Ste Flaive – Girouard

Permanences dans les presbytères :

Nieul : Samedi de 10 h 30 à 12 h 00 - Tél. 02.51.07.90.62

Ste Flaive : Mardi de 10 h 30 à 11 h 30

Mail : gautreau.roland@wanadoo.fr

Sainte Flaive des Loups, **réunion MCR** lundi 09 janvier 14h30

SEPULTURES CELEBRES (Année de naissance)

26/11 au Girouard : Jean ROCARD (1933)

2/12 à Nieul : Arlette RASSINOUX (1941)

13/12 à Nieul : Alice GUILLOU (1925)

22/12 au Girouard : Manon FROGER (2003)

22/12 à Nieul : Christiane PIERRE (1937)

24/12 à Nieul : Camille DAVID (1937)

En 2022, nous avons célébré :

37 baptêmes (32 en 2021)

11 1ères communions

13 mariages (4 en 2021)

35 sépultures (18 Nieul, 12 Ste Flaive, 5 Girouard.) (37 / 2021)

PELERINAGE DIOCESAIN A LOURDES :

du 24 au 28 avril 2023 ... avec Mgr Jacolin .

Inscriptions avant le 17 février

aux Pèlerinages Diocésains : 02 51 44 15 56

PELERINAGE A COMPOSTELLE :

du 30 septembre au 7 octobre 2023.

Petite marche quotidienne (5 km). Animation

spirituelle ; visites de villes et cathédrales ;

Tarif : autour de 1000 €. Renseignements au presbytère de Nieul (02 51 07 90 62)

Pour RECEVOIR LA FEUILLE PAROISSIALE –

Vous pouvez continuer à recevoir la feuille mensuelle d'informations paroissiales... gratuitement, par les distributeurs ou en la prenant au fond de l'église, ou par internet, si vous en avez fait la demande.

Mais, pour la recevoir par la poste, il est demandé une somme de 15 euros pour l'année 2023 (pour couvrir les frais d'envoi.)

Merci aux personnes qui distribuent cette feuille dans leur entourage... et si de nouvelles personnes souhaitaient la recevoir, se faire connaître en remplissant une feuille « d'abonnement ». (au fond des églises)

Rappel : Le tarif des intentions de messes est de 18 €

Demandes à adresser avant le 20 du mois

précédant la parution du bulletin

Désormais, tous les chèques pour la paroisse (messes, dons, offrandes...) sont à mettre à l'ordre de

« Paroisse Notre Dame des Achards »

Bonne Année